

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)

Séance du 30 juin 2026

Le trente-juin de l'année deux-mille-vingt-six, le Comité syndical du SYDESL s'est réuni au SYDESL à quatorze heures, après convocation légale sous la présidence de M. Pierre VIRELY, Président, datée du 23 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de mandats : 1373

Nombre de membres présents : 43

Nombre de pouvoirs : 5

Etaient présents : voir annexe

Etaient excusés avec pouvoir : voir annexe

Assistaient : MMES SEVESTRE – LAURENT - CHEVALIER – JORGE - MAZILLE – MM. JACCON – DEGROLARD – ADE – BERGMANN – GARCON – JOURNET.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président ouvre la séance et procède conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Comité ; Monsieur Hervé REYNAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte rendu de cette séance sera affiché au plus tard le 22 novembre 2026.

CS26-060**Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents****EXPOSE PREALABLE :**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (« CGCT ») notamment ses articles L5711-1, L2121-22 et L2224-31 ;

Vu les articles L 5211-12 et L 5215-1, lorsque les membres du comité d'un EPCI, ne bénéficient pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein de cet établissement, les frais de déplacement qu'ils engagent à l'occasion des réunions de ce comité, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus par l'article L. 5211-49-1, de la commission consultative prévue par l'article L. 1413-1 et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que la leur. La dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion ;

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, pris pour application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment ses articles 97 et 99, fixe les taux de ces indemnités, pour les syndicats mixtes fermés associant des communes et des EPCI, à un taux maximal (fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique) de 37,41 % pour le Président et de 18,70 % pour les vice-présidents ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT qui s'applique aux syndicats mixtes fermés tel que le SYDESL. Il permet l'application des chapitres 1er et 2ème du titre 1er du livre II de la partie 5, c'est-à-dire l'article L5211-12 et son décret d'application codifié au R5212-1 du CGCT ;

Considérant que les indemnités maximales votées par le comité d'un syndicat mixte fermé pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président sont déterminées par le décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant que la délibération fixant les indemnités de ses membres doit intervenir dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que les indemnités seront versées mensuellement dès lors que la délibération sur les indemnités de fonction ainsi que les arrêtés de l'ensemble des Vice-Présidents seront exécutoires, et seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;

Considérant l'exposé du Président ;

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux susmentionnés des indemnités du Président et des Vice-Présidents, comme mentionné ci-après :

Nom - Prénom	Fonction	Taux d'indemnisation (% de l'indice brut terminal)
VIRELY Pierre	Président	36,31 %
REYNAUD Hervé	1 ^{er} Vice-Président	17,60 %
FIERIMONTE Sébastien	2 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
CHAUVET Vincent	3 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
VERCHERE Lucien	4 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
JAUNET Jean-François	5 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
CHARLEUX Michel	6 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
LEONARD Landry	7 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
BORDAT Georges	8 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
VARIN René	9 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
PROTET Christian	10 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
GELIN Daniel	11 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
VIEUX Jean-Claude	12 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
AVENAS Pierre	13 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
DEYNOUX Dominique	14 ^{ème} Vice-Président	17,60 %
POIZEAU Bernard	15 ^{ème} Vice-Président	17,60 %

MANDATE le Président à signer tout document afférent.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus,

Le Président,


Pierre VIRELY

Le Secrétaire de séance,


Hervé REYNAUD

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Horaire 30/06/2026 15:39:57

Scrutin Public

Majorité requise Simple

Majorité relative des voix exprimées

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 071-257102582-20260630-CS26_060-DE

A voté 867 voix

Exprimé / 100,00 % 846 voix

Pour 100,0 % 846 voix

Contre 0,0 % 0 voix

Abstention 21 voix

Ne prend pas part au vote 0 voix

Pour 846 voix

(Autun) Chauvet Vincent (15) ; (Autun) Durand Alain (14) - Procuration à Chauvet Vincent ; (Autunois (CT01)) Huart Agnès (16) ; (Autunois (CT01)) Virely Pierre (17) ; (Basse Seille (CT02)) Pindado Nicolas (27) ; (Bourbon-Lancy) Bajaud Jean-Louis (10) ; (Branges) François Didier (5) ; (Bresse Chalonnaise (CT03)) Gaudilliere Pierre (35) ; (Bresse Chalonnaise (CT03)) Hosdez Pierre (36) - Procuration à Protet Christian ; (Bresse Chalonnaise (CT03)) Protet Christian (36) ; (Brionnais (CT04)) Lacheze Michel (19) ; (Brionnais (CT04)) Verchere Lucien (20) ; (Campagnes de Bresse (CT05)) Canet Jean-Luc (22) - Procuration à Vieux Jean-Claude ; (Campagnes de Bresse (CT05)) Vieux Jean-Claude (22) ; (Chagny) Fremyet Stéphane (11) ; (Chalon-sur-Saône) Legourd Bruno (31) ; (Chalon-sur-Saône) Vitton Elisabeth (31) - Procuration à Leonard Landry ; (Charnay-lès-Mâcon) Duval Philippe (18) ; (Charolais (CT06)) Bordat Georges (21) ; (Charolais (CT06)) Degrange Anne (21) - Procuration à Bordat Georges ; (Châtenoy-le-Royal) Mennella Claude (13) ; (Chauffailles) Charnay Christian (8) ; (Clunisois (CT07)) Gelin Daniel (16) ; (Clunisois (CT07)) Hilarion Philippe (16) ; (Clunisois (CT07)) Poncet Guy (16) ; (Cluny) Demongeot Jean François (11) ; (Crêches-sur-Saône) Jaillet Sébastien (7) ; (CUCM (ruraux)) Mikolajski Guy (10) ; (Digois) Genet Fabien (16) ; (Épinac) Baudet Michel (5) ; (La Clayette) Collanges André (4) ; (Loire et Arroux (CT08)) Forêt Jean-Luc (21) ; (Loire et Arroux (CT08)) Poizeau Bernard (21) ; (Louhans) Chassery Robert (14) ; (Lux) Jacques Jean-Paul (4) ; (Mâcon) Dupuis Yves (24) ; (Mâcon) Reynaud Hervé (24) ; (Mâconnais Beaujolais (CT09)) Deynoux Dominique (29) ; (Mâconnais Beaujolais (CT09)) Larochette Fabrice (29) ; (Mâconnais Beaujolais (CT09)) Pin Didier (29) ; (Nord Chalonnais (CT10)) Charleux Michel (19) ; (Nord Chalonnais (CT10)) Leonard Landry (18) ; (Saint-Marcel) Ronfard Michel (13) ; (Saint-Rémy) Milon Richard (14) ; (Sud Chalonnais (CT11)) Avenas Pierre (13) ; (Sud Chalonnais (CT11)) Belorgey Alexandre (13) ; (Tournus) Varin René (12)

Contre 0 voix

Abstention 21 voix

(Campagnes de Bresse (CT05)) Bernard Françoise (21)

Ne prend pas part au vote 0 voix

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)

Séance du 30 juin 2026

Le trente-juin de l'année deux-mille-vingt-six, le Comité syndical du SYDESL s'est réuni au SYDESL à quatorze heures, après convocation légale sous la présidence de M. Pierre VIRELY, Président, datée du 23 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 72
Nombre de mandats : 1373
Nombre de membres présents : 43
Nombre de pouvoirs : 5

Etaient présents : voir annexe

Etaient excusés avec pouvoir : voir annexe

Assistaient : MMES SEVESTRE – LAURENT - CHEVALIER – JORGE - MAZILLE – MM. JACCON – DEGROLARD – ADE – BERGMANN – GARCON – JOURNET.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président ouvre la séance et procède conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Comité ; Monsieur Hervé REYNAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte rendu de cette séance sera affiché au plus tard le 22 novembre 2026.

CS26-065***Création d'emplois permanents et non permanents au tableau des effectifs des effectifs*****EXPOSE PREALABLE :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R1612-58 I 9 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant plusieurs modifications au niveau du tableau des effectifs qui nécessitent donc une actualisation :

Poste de juriste / commande publique

Afin de répondre aux besoins du Pôle Administration Générale et de l'ensemble du SYDESL, il apparaît nécessaire de recruter un deuxième juriste au sein du SYDESL, il est ainsi proposé d'ouvrir à compter du 1er juillet 2026 un poste d'Attaché à temps complet, appartenant à la filière administrative (poste ouvert sur tous les grades du cadre d'emploi en attendant de préciser au recrutement).

La création de ce poste répond à une augmentation significative de l'activité et à la nécessité de sécuriser le bon fonctionnement du service. Ce nouveau poste permettra de soutenir le développement de l'activité et de garantir une meilleure continuité de service.

Poste de technicien photovoltaïque toiture

Afin d'anticiper le départ en retraite d'un technicien expert en photovoltaïque toiture au Pôle Performance Énergétique et énergies renouvelables en cette fin d'année, il est proposé de créer un poste à compter du 1^{er} juillet 2026 de Technicien à temps complet, appartenant à la filière technique (poste ouvert sur tous les grades du cadre d'emploi en attendant de préciser au recrutement).

En effet, pour assurer la continuité de nos missions très sollicitées en la matière, et éventuellement pour pouvoir mettre en place « un tuilage » qui sera très court, il convient d'ouvrir un poste pour recruter dans les meilleurs délais.

Poste de responsable performance énergétique et énergies renouvelables

Au vu des profils adaptés pour ce poste, et afin de recruter dans les meilleurs délais afin d'assurer la continuité de nos missions avec le départ de la responsable début septembre, il apparaît opportun de l'ouvrir également en filière technique (ingénieur) en plus de la filière administrative (attaché) et donc de créer un poste d'ingénieur (poste ouvert sur tous les grades du cadre d'emploi en attendant de préciser au recrutement).

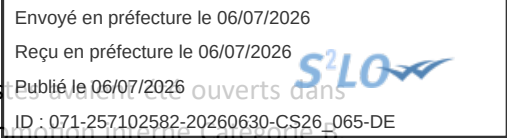
Poste de gestionnaire administratif pour le GAE / Emploi non permanent

La création de ce poste est justifiée par l'accroissement temporaire de l'activité au sein du service. L'augmentation ponctuelle de la charge de travail liée au renouvellement des marchés d'énergies nécessite un renfort opérationnel afin de garantir la continuité des missions, le respect des délais et le maintien de la qualité du service. Ce besoin est identifié comme temporaire et directement lié à un surcroît d'activité constaté sur la période concernée.

Il est proposé d'ouvrir à compter du 1^{er} juillet 2026 un poste d'Adjoint Administratif à temps complet, appartenant à la filière administrative (poste ouvert sur tous les grades du cadre d'emploi).

Suppression de postes

Suppression des 2 postes de Rédacteur ouvert en mars dernier. Ces postes avaient été ouverts dans l'attente des résultats de la CAP du Centre de Gestion concernant la promotion interne catégorie B. Aucun agent n'ayant été promu, il convient de supprimer ces 2 postes au tableau des effectifs.



Considérant que ces postes sont inscrits au tableau des effectifs présenté lors de cette même séance et que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal ;

Considérant l'exposé du Président ;

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création du poste d'Attaché à temps complet ;

APPROUVE la création du poste de Technicien à temps complet ;

APPROUVE la création du poste d'Ingénieur à temps complet ;

APPROUVE la création du poste d'Adjoint Administratif (emploi non permanent) ;

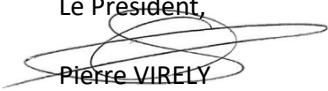
APPROUVE la suppression des deux postes de Rédacteur ;

ARRÊTE le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents du SYDESL conformément aux tableaux annexés ;

MANDATE le Président à signer tout document afférent.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus,

Le Président,


Pierre VIRELY

Le Secrétaire de séance,


Hervé REYNAUD

Tableau des effectifs des emplois permanents
Article L1612-35 CGCT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 071-257102582-20260630-CS26_065-DE



<u>Agents titulaires</u>	Catégorie	Nombre de postes ouverts	Poste à temps complet pourvu	Poste à temps non complet pourvu
<u>Filière technique</u>				
Ingénieur principal	A	4	4	0
Ingénieur	A	1	0	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	8	8	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
Technicien	B	2	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
SOUS-TOTAL TECHNIQUE		17	14	0
<u>Filière administrative</u>				
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché	A	2	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	4	3	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	0
Adjoint administratif	C	1	1	0
SOUS-TOTAL ADMINISTRATIF		15	12	0
TOTAL		32	26	0
<u>Agents non titulaires</u>	Catégorie	Nombre de postes ouverts	Poste à temps complet pourvu	Poste à temps non complet pourvu
<u>Filière technique</u>				
Ingénieur	A	2	2	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	5	4	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	6	6	0
Technicien	B	1	1	0
SOUS-TOTAL TECHNIQUE		14	13	0
<u>Filière administrative</u>				
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint administratif	C	1	0	0
SOUS-TOTAL ADMINISTRATIF		2	1	0

TOTAL	16	Envoyé en préfecture le 06/07/2026 Reçu en préfecture le 06/07/2026 Publié le 06/07/2026 ID : 071-257102582-20260630-CS26_065-DE	
TOTAL GENERAL	48	40	0

Tableau des effectifs des emplois non permanents

<i>Agents non titulaires</i>	Catégorie	Nombre de postes ouverts	Poste à temps complet pourvu	Poste à temps non complet pourvu
<i>Filière technique</i>				
Ingénieur	A	1	0	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0	0
Technicien	B	0	0	0
SOUS-TOTAL TECHNIQUE		1	0	0
<i>Filière administrative</i>				
Attaché	A	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	0	0
SOUS-TOTAL ADMINISTRATIF		1	0	0
TOTAL GENERAL		2	0	0

Création / suppression d'emplois permanents et non permanents au tableau effectifs

Horaire 30/06/2026 15:55:18

Scrutin Public

Majorité requise Simple
Majorité relative des voix exprimées

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 071-257102582-20260630-CS26_065-DE

A voté 867 voix

Exprimé / 100,00 % 867 voix

Pour 100,0 % 867 voix

Contre 0,0 % 0 voix

Abstention 0 voix

Ne prend pas part au vote 0 voix

Pour 867 voix

(Autun) Chauvet Vincent (15) ; (Autun) Durand Alain (14) - Procuration à Chauvet Vincent ; (Autunois (CT01)) Huart Agnès (16) ; (Autunois (CT01)) Virely Pierre (17) ; (Basse Seille (CT02)) Pindado Nicolas (27) ; (Bourbon-Lancy) Bajaud Jean-Louis (10) ; (Branges) François Didier (5) ; (Bresse Chalonnaise (CT03)) Gaudilliere Pierre (35) ; (Bresse Chalonnaise (CT03)) Hosdez Pierre (36) - Procuration à Protet Christian ; (Bresse Chalonnaise (CT03)) Protet Christian (36) ; (Brionnais (CT04)) Lacheze Michel (19) ; (Brionnais (CT04)) Verchere Lucien (20) ; (Campagnes de Bresse (CT05)) Bernard Françoise (21) ; (Campagnes de Bresse (CT05)) Canet Jean-Luc (22) - Procuration à Vieux Jean-Claude ; (Campagnes de Bresse (CT05)) Vieux Jean-Claude (22) ; (Chagny) Fremyet Stéphane (11) ; (Chalon-sur-Saône) Legourd Bruno (31) ; (Chalon-sur-Saône) Vitton Elisabeth (31) - Procuration à Leonard Landry ; (Charnay-lès-Mâcon) Duval Philippe (18) ; (Charolais (CT06)) Bordat Georges (21) ; (Charolais (CT06)) Degrange Anne (21) - Procuration à Bordat Georges ; (Châtenoy-le-Royal) Mennella Claude (13) ; (Chauffailles) Charnay Christian (8) ; (Clunisois (CT07)) Gelin Daniel (16) ; (Clunisois (CT07)) Hilarion Philippe (16) ; (Clunisois (CT07)) Poncet Guy (16) ; (Cluny) Demongeot Jean François (11) ; (Crêches-sur-Saône) Jaillet Sébastien (7) ; (CUCM (ruraux)) Mikolajski Guy (10) ; (Digoin) Genet Fabien (16) ; (Épinac) Baudet Michel (5) ; (La Clayette) Collanges André (4) ; (Loire et Arroux (CT08)) Forêt Jean-Luc (21) ; (Loire et Arroux (CT08)) Poizeau Bernard (21) ; (Louhans) Chassery Robert (14) ; (Lux) Jacques Jean-Paul (4) ; (Mâcon) Dupuis Yves (24) ; (Mâcon) Reynaud Hervé (24) ; (Mâconnais Beaujolais (CT09)) Deynoux Dominique (29) ; (Mâconnais Beaujolais (CT09)) Larochette Fabrice (29) ; (Mâconnais Beaujolais (CT09)) Pin Didier (29) ; (Nord Chalonnais (CT10)) Charleux Michel (19) ; (Nord Chalonnais (CT10)) Leonard Landry (18) ; (Saint-Marcel) Ronfard Michel (13) ; (Saint-Rémy) Milon Richard (14) ; (Sud Chalonnais (CT11)) Avenas Pierre (13) ; (Sud Chalonnais (CT11)) Belorgey Alexandre (13) ; (Tournus) Varin René (12)

Contre 0 voix

Abstention 0 voix

Ne prend pas part au vote 0 voix